



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2015

Rapport des mandataires - Société Publique Locale OSER - Exercice 2021

Direction Contrôle de Gestion

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 16 NOVEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 3 NOVEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 17 NOVEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL (pouvoir à Mme DUBOT), Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme FRÉRY (pouvoir à Mme ZDOROVZOFF), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2015 - RAPPORT DES MANDATAIRES - SOCIETE PUBLIQUE
LOCALE OSER - EXERCICE 2021 (DIRECTION CONTRÔLE
DE GESTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 octobre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Société publique locale d'efficacité énergétique (SPL OSER - Opérateur de services énergétiques régional) a été créée en 2013 pour aider les autorités locales et régionales de la Région Rhône-Alpes (devenue Auvergne-Rhône-Alpes le 1er janvier 2016) à relever les défis de la transition énergétique grâce à la mise en œuvre de projets de rénovation majeure des bâtiments pour en améliorer le rendement énergétique. Elle agit comme une société de services énergétiques pour le compte de ses actionnaires publics au sein de la région Auvergne-Rhône-Alpes. OSER signifie « opérateur de services énergétiques régional ».

La SPL a pour objet social : la rénovation énergétique complète des bâtiments ainsi que de leurs équipements et dépendances, incluant des interventions lourdes d'amélioration du bâti, des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires. Ainsi, la société peut entreprendre sur lesdits bâtiments, équipements et dépendances :

- la réalisation d'études, d'audits, de conseils et de diagnostics ;
- la réalisation, directement ou indirectement, de prestations globales ou distinctes, de fournitures et/ou services et/ou travaux destinés à améliorer leur performance énergétique et/ou autre investissement autorisé par la réglementation ;
- le cas échéant, la contribution au financement des travaux de rénovation énergétique susmentionnés ainsi que la réalisation directe ou indirecte de travaux accessoires auxdits travaux.

D'une manière générale, la société peut accomplir toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Par délibération n° 2020/281 du 19 novembre 2020 le Conseil municipal de la Ville de Lyon, a décidé de participer au capital de cette société.

L'article L 1524-5 alinéa 14 du code général des collectivités territoriales dispose que « les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration ou au conseil de surveillance » des sociétés d'économie mixte (SEM), ainsi que des sociétés publiques locales (SPL).

La Ville de Lyon, actionnaire de la SPL OSER, est représentée à l'assemblée spéciale des minoritaires par M. Sylvain GODINOT, adjoint délégué à Transition écologique et patrimoine - Politique de résilience et rapport développement.

Conformément aux dispositions de l'article L.1524-5 alinéa 14, son rapport écrit de l'exercice 2021 vous est aujourd'hui soumis.

I- Bilan financier 2021 :

	2019 (en M€)	2020 (en M€)	2021 (en M€)	Tendance 2020-2021
Capital social	11			➔
Participation publique	100 %			➔
% participation capital – Région AURA	66,9 %			➔
% participation capital de la VDL	0,45 %			➔
Chiffres d'affaires (SPL+ BEA)	7,8	3,6	2,1	⬇
Chiffres d'affaires hors BEA	0,7	0,6	0,9	↗
Produits d'exploitation	9,4	4,5	2,5	⬇
<i>Dont produits propres</i>	<i>0,8</i>	<i>0,8</i>	<i>1</i>	⬇
Charges d'exploitation	9,4	4,7	2,6	⬇
<i>Dont charges propres</i>	<i>0,9</i>	<i>1</i>	<i>1,1</i>	↗
Charges de personnel et charges sociales	0,7	0,8	0,9	↗
Résultat d'exploitation	- 0,03	- 0,2	- 0,1	↗
Résultat net	0,01	- 0,03	- 0,08	⬇

Jusqu'en 2017, la SPL Oser réalisait ses travaux sous forme de bail emphytéotique administratif (BEA) : le coût des travaux était ainsi inclus dans le chiffre d'affaires. Depuis, la SPL contracte des opérations en mandat de maîtrise d'ouvrage. Dans ce cas, seuls les honoraires apparaissent en chiffre d'affaires.

Le résultat net de la SPL est légèrement négatif depuis 2020 :

- les produits d'exploitation de la société s'élèvent à 2,5 M € fin 2021. Ils sont composés à 41 % par l'activité liée aux audits et aux rénovations énergétiques contractées en mandats de maîtrise d'ouvrage soit 0,8 M € (+ 43,71 % par rapport à 2020) et les 59 % restants concernent le résiduel des opérations en BEA ;
- les charges d'exploitation s'élèvent à 2,6 M € Elles sont composées à 36 % par les charges de personnel (salaires et charges sociales) soit 0,9 M € (+ 0,8 % par rapport à 2020) pour un effectif de 13 équivalents temps plein (ETP) contre 12 en 2020 (8 en 2018) ; 56 % correspondent au résiduel des opérations BEA et les 8% restants concernent les charges de fonctionnement diverses (honoraires, assurances, achats...).

Le bilan de la société au 31 décembre 2021 s'élève à 100 M € dont notamment :

- au passif : 11,4 M€ de capitaux propres et 30 M€ de dettes à long terme correspondant au financement des BEA portés par la SPL pour le compte des

- collectivités. A ces dettes s'ajoutent les avances demandées pour la réalisation des mandats correspondant à la réalisation des projets pour un montant de 47 M €;
- à l'actif : 45 M€ de clients et comptes rattachés et 44 M€ d'autres créances.

La trésorerie globale est largement positive et s'élève à 13 M € (dont 7 M € placés sur des comptes à terme).

II- Faits marquants 2021 :

En 2021 neuf nouveaux actionnaires sont entrés dans le capital de la SPL : la Métropole de Lyon, les Villes de Lyon, Villeurbanne, Thoiry, Charbonnière-les-bains, le Bourget-du-lac, Loriol-sur-Drôme, Saint-Pierre-de-Chartreuse et Voiron.

Le chiffre d'affaires propre à la SPL est en augmentation. En effet, de nombreux audits ont été réalisés au service des collectivités sur l'exercice 2021. Ces études pourraient entraîner la signature de plusieurs mandats de maîtrise d'ouvrage et assurer une activité conséquente pour l'avenir. Il s'agit d'audits répartis sur toute la Région Auvergne-Rhône-Alpes notamment les groupes scolaires Diderot et Dolet Boileau à Lyon, des collèges dépendants de la Métropole (Mistral à Feyzin et Boris Vian à Saint Priest), deux écoles à Villeurbanne ; mais aussi de nombreux établissements installés sur tous les départements de la Région.

En 2021 des mandats ont été signés pour un montant global exceptionnellement élevé de plus de 2M€ de chiffre d'affaires signés en 2021, dont le bâtiment Dolet Boileau à Lyon. Cette hausse de l'activité a nécessité le recrutement d'une assistante et deux responsables d'opérations.

III- Perspectives et développement de la structure en 2022 :

Les perspectives de développement sont importantes sur les territoires de l'agglomération lyonnaise et en Auvergne. Des nouvelles collectivités ont approché la SPL ce qui devrait se traduire par des augmentations de capital.

L'impact des mandats de maîtrise d'ouvrage signés ont conduit à des recettes prévisionnelles significatives pour les années à venir notamment de 2022 à 2024.

Des commandes supplémentaires en 2022, estimées à 1,5 M€, assureront un niveau d'activité qui devrait permettre d'atteindre un résultat proche de l'équilibre si les projets se déroulent comme prévu.

Le décret tertiaire, qui incite les collectivités à rénover leur patrimoine devrait permettre à la SPL de poursuivre le développement de son activité. Pour mémoire, le décret tertiaire de juillet 2019 applicable depuis le 1er octobre 2019 a créé une obligation à réduire les consommations énergétiques pour tous les acteurs du tertiaire. Les collectivités sont concernées par les bâtiments ou ensembles de bâtiments de plus de 1 000 m². D'ici 2030, les sites concernés devront avoir réduit de 40 % leurs consommations d'énergie finale. L'activité de la SPL OSER répond clairement à ces nouvelles obligations et permet d'aller au-delà par des rénovations énergétiques ambitieuses.

Les principaux investissements prévus sont la location de bureaux à Lyon pour deux responsables d'opérations et un déménagement prévu à Grenoble.

Au niveau social un Comité Social et Economique devrait être mis en place en 2022.

A l'avenir, la société devra assurer un ensemble plus important de missions compte-tenu de l'évolution du nombre d'actionnaires, adapter ses moyens humains en conséquence et accompagner les nouveaux responsables d'opérations dans leur prise de fonction et leur montée en compétence.

Sur le plan financier, l'objectif est d'aboutir à un retour à l'équilibre, malgré une activité de prestations de conduite de projets qui est soumise à de nombreux aléas compte tenu du contexte international (allongement des délais de fourniture de matériaux et d'équipements, renchérissement du coût des travaux, risque de réclamations de la part des entreprises...).

Vu l'article L 1 524-5 alinéa 14 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

DELIBERE

Le Conseil municipal prend acte du rapport des mandataires établi sur l'activité de la Société Publique Locale d'Efficacité Energétique (SPL OSER) au titre de l'exercice 2021.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET